



Marie-Noëlle Battistel

Députée de la 4^{ème} circonscription de l'Isère

Infos Covid-19

Déconfinement, reprise progressive d'activité dans certains secteurs, réouverture des écoles, élections des maires,... la première vague est derrière nous. Cette lettre d'information, qui me permettait de vous transmettre des infos chaque semaine au coeur de la crise, n'a plus la même pertinence aujourd'hui, alors que la situation se stabilise quelque peu. Elle devient donc bimensuelle.

Le travail de fond, lui, se poursuit. Il reste aujourd'hui beaucoup d'incertitudes, notamment économiques. Je pense entre autres aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, aux bars et plus généralement aux acteurs du tourisme qui n'ont toujours pas de visibilité sur les semaines et les mois à venir. Ils peuvent compter sur mon engagement pour porter leurs voix.

Gestion de la crise et élections municipales : nos élus locaux en première ligne

Accompagnement des plus fragiles, mise en application du confinement, organisation du premier tour des municipales, réouverture des écoles,... Les élus locaux sont en première ligne depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons.

Les maires, présidents d'intercommunalités et l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires, des plus petites communes aux grands centres urbains, se sont mobilisés tout au long de cette crise, mettant parfois en péril leur santé. Je tiens une nouvelle fois à les féliciter et les en remercier. Ils ont fait vivre la démocratie et la solidarité sur nos territoires.

La période est d'autant plus difficile qu'elle coïncide avec le renouvellement des conseils municipaux et communautaires. Des élus ayant prévu de mettre fin à leurs mandats ont donc poursuivi leur engagement au service de la population pour quelques mois de plus, dans un contexte très difficile. Des maires sortants non-reconduits par leur population ont tout de même assuré le bon déroulement du confinement. Des équipes sortantes ont travaillé avec les nouveaux élus pour assurer une continuité républicaine et le respect du choix des électeurs. Cette situation inédite révèle la force de notre démocratie locale et le dévouement sans faille de celles et ceux qui décident de s'engager pour leurs concitoyens et leurs territoires.

Ces dernières semaines, l'incertitude a été constante. Notamment concernant l'organisation du second tour des élections municipales prévu initialement le 22 mars, et pour l'installation des nouveaux élus municipaux désignés dès le premier tour de scrutin. La situation s'est quelque peu clarifiée suite au début du déconfinement. C'est le 18 mai que les conseillers municipaux nouvellement élus ont été installés. L'élection du maire et de ses adjoints a eu

lieu cette semaine. C'est le signe d'un retour à la normale dans nos communes qui pourront progressivement mettre en oeuvre les projets pour lesquels ils ont été élus. Une respiration aussi pour les acteurs économiques du territoire : la commande publique pourra ainsi redémarrer.

Pour les communes qui n'ont pas choisi l'ensemble de leurs représentants au premier tour, le Premier Ministre a annoncé l'organisation du second tour le 28 juin prochain, si toutefois l'épidémie n'a pas repris d'ici là. Au-delà du scrutin qui se déroulera dans des conditions sanitaires particulièrement strictes avec notamment l'obligation du port du masque dans le bureau de vote, c'est la campagne électorale qui ne pourra pas se dérouler dans les conditions habituelles. Candidats et citoyens doivent réinventer les conditions du débat démocratique. Je suis certaine que nous saurons collectivement faire de cette campagne un vrai moment d'échanges et de réflexion.

La date de ce second tour a beaucoup fait débat. J'étais favorable à une organisation rapide du scrutin dans le respect des règles strictes de distanciation sociale et de lutte contre l'épidémie et si la situation sanitaire le permettait. J'espère que la participation sera à la hauteur de l'enjeu d'une élection municipale et souhaite bonne chance à tous les candidats qui s'apprêtent à retourner en campagne. La période que nous traversons démontre une fois de plus que les mandats locaux qu'ils briguent ne peuvent se concevoir qu'au service de l'intérêt général et au plus près de nos concitoyens.



Lutte contre les contenus haineux sur internet : la proposition de loi Avia n'est pas acceptable

En dépit du contexte actuel qui perturbe la vie parlementaire, l'Assemblée nationale a toujours maintenus ses activités, même dans des conditions exceptionnelles. Le travail législatif, s'il a toujours été maintenu, a pu reprendre dans un rythme plus conforme à celui qui était le sien avant la crise. Ainsi, le 13 mai dernier, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet.

Je n'ai pas voté ce texte, comme en première lecture, je me suis abstenue. Si la lutte contre les propos haineux et racistes est capitale, il m'est d'avis que c'est un texte mauvais et dangereux. En effet, s'il poursuit un but légitime et entend mener un combat nécessaire, les moyens qu'il entend mobiliser pour se faire, sont tout sauf adéquats.

La majorité LaREM/Modem souhaite que la modération et la suppression des contenus « manifestation » contraires à la loi soient confiées aux plateformes et aux moteurs de recherche, c'est à dire à des entreprises privées dont le premier objectif est le profit. Ces entreprises sont souvent étrangères et pour l'essentiel américaines. Appliqueront-elles les règles imposées par le législateur ou leurs propres règles ?

Au regard de leur comportement sur le sol américain, on peut légitimement se poser la question. Il est probable qu'en France, elles appliquent leurs propres règles et non celles dictées par la loi. La proposition contient des sanctions contre les groupes mais elles seront inapplicables sur le territoire américain où sont situés les sièges de ces grandes firmes : ces entreprises sont intouchables et nous le savons bien puisque nous sommes incapables de faire payer des impôts aux GAFA.

Cette mesure fait peser une menace grave sur la liberté d'expression sur la toile. Dans un Etat démocratique, la modération ou la répression des contenus illicites, même sur le net, doivent être placées sous l'autorité des juges.

Depuis 2017 avec ce gouvernement, le champ de nos libertés et la place du juge sont régulièrement réduits : le maintien de l'ordre contre le mouvement des gilets jaunes, la récente loi de lutte contre l'épidémie de covid-19 qui contient de très graves mesures de privation de libertés fondamentales, comme celle de se déplacer physiquement, sans intervention du juge,...

Désormais, la liberté sur le net est attaquée, au nom de la lutte contre la haine.

Je pense qu'il existe d'autres solutions pour que la loi s'applique efficacement sur le net : l'adaptation de notre législation à la vie virtuelle, l'instauration d'une responsabilité pénale des dirigeants des plateformes, le renforcement de la sécurité des données personnelles, la création d'un parquet national en charge du numérique et des mesures visant à restreindre et contrôler les GAFA sur notre territoire.

Faire remonter les problèmes

Pendant la crise, j'interpelle régulièrement le Gouvernement avec mes collègues du groupe socialistes et apparentés, sur divers sujets liés à la situation actuelle :

- Courrier au Premier Ministre relatif au plan de soutien au secteur viticole.
- Courrier au Ministre chargé de la Ville et du Logement relatif aux difficultés d'hébergement des SDF pendant la crise sanitaire.
- Intervention auprès du Ministre des Affaires étrangères pour l'alerter sur la situation des ressortissants français bloqués au Maroc.
- Intervention auprès du Gouvernement en soutien à l'hôtellerie de plein-air.
- Soutien au producteur de fromages AOP, avec les élus de Montagne.

Stop-covid : l'Assemblée et le Sénat ont finalement voté pour

L'Assemblée nationale et le Sénat ont finalement donné leur feu-vert à l'application française de suivi de contacts prévue pour lutter contre le covid-19. Je m'y suis opposée, comme les députés du groupe socialistes et apparentés auquel j'appartiens.

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, cette application représente un véritable danger pour les libertés individuelles en permettant le traçage des citoyens qui l'adopteraient, pensant se protéger contre le covid-19.

Et ce danger pour le respect de la vie privée est d'autant plus inacceptable qu'il n'y a aucune garantie d'efficacité de ce dispositif. 25% de la population française ne possède pas de "smartphone". Parmi eux, ce sont deux tiers des plus de 70 ans, la population la plus à risques, qui ne sont pas équipés et qui ne souhaitent pas l'être.